



Fédération Nationale des
Etudiants en Kinésithérapie

FNEK c/o FAGE
5 rue Frédéric Lemaître
75020 Paris
tél. : 06.32.64.96.48
fax : 01.40.33.70.71
mail : president@fnek.org
web : www.fnek.org

Communiqué de presse

La FNEK s'insurge contre le sabordage du diplôme d'état de masseur-kinésithérapeute par le Ministère de la Santé

Depuis le début janvier 2008, les étudiants en kinésithérapie font les frais du conflit opposant le Conseil National de l'Ordre des Masseurs-Kinésithérapeutes (CNOMK), et les kinésithérapeutes salariés. Ces derniers, après avoir, pour certains, refusé d'encadrer les étudiants en stage, menacent gravement de boycotter le passage du Diplôme d'Etat 2008.

La FNEK, Fédération Nationale des Etudiants en Kinésithérapie, adhérente à la FAGE, après avoir déclaré sa neutralité dans ce conflit, a fait part de ses craintes au Ministère de la Santé quant au bon déroulement des épreuves du Diplôme d'Etat de Masseur-Kinésithérapeute, et ce dès le mois de mars 2008.

Or ce même Ministère de la Santé ne propose aujourd'hui que des solutions floues et tardives. Ainsi un décret devrait sortir début juin ouvrant la possibilité de modifications des modalités du Diplôme d'Etat en fonction de la situation locale de blocage. Cette lenteur de réaction et ses conséquences inquiètent la FNEK.

Ainsi, la majorité des épreuves seront déjà passées lors de la parution de ce décret, d'autant plus qu'elles sont d'ores-et-déjà entamées pour certains. Comment se préparer sereinement à une épreuve dont on ne connaît pas les modalités de passage ?

De plus, la FNEK s'oppose au système de Diplôme d'Etat à la carte. Modifier ses modalités en fonction des différentes situations locales entraîne la perte du caractère national du diplôme et remet en cause sa validité.

Enfin, la FNEK met en garde l'ensemble des acteurs de ce DE 2008, face aux éventuels recours en justice possibles risquant de l'invalidier nationalement.

Nous demandons donc que le Ministère de la Santé prenne ses responsabilités par la parution dans les plus brefs délais d'un décret permettant à tous les candidats en masso-kinésithérapie de se présenter à des épreuves clairement et nationalement définies.

Contact Presse :

Philippe Loup, Président 06. 32. 64. 96. 48

Sébastien Matéo, Vice Président en charge des Etudes 06. 88. 47. 52. 93.